



Délibération n°2010-51
Conseil d'administration du 17 décembre 2010

Objet : Autorisation de rédiger un avenant à la prestation « Hébergement-Evolutions du site Prorisq/BND »

M. Gibelin, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant :

Exposé

Dans un souci d'augmenter les sources de données statistiques sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (AT/MP) des fonctions publiques territoriale et hospitalière, le FNP propose à l'ensemble des employeurs trois possibilités pour transmettre leurs données d'accidentologie :

- saisir dans le logiciel Prorisq, mis à leur disposition gratuitement via Internet,
- envoyer les données AT/MP par l'intermédiaire de leur assureur (à ce jour DEXIA assureur, le Cabinet FRAND et associés avec lequel des développements sont en cours ou Gras Savoye avec qui le principe de transfert de données a été acté).
- disposer des déclarations faites à un concentrateur (assureur, CDG...) par transfert automatique vers le logiciel Prorisq ; cette possibilité est offerte grâce au développement d'un « intégrateur ».

Le nouveau contrat de 30 mois renouvelable une fois signé avec Dexia-Sofaxis a démarré le 15 août 2009. Il comprenait l'hébergement de Prorisq ainsi que le développement de l'intégrateur.

Ce développement a entraîné des évolutions supplémentaires à la demande du FNP. Elles concernent les contrôles à l'entrée de Prorisq.

Afin d'éviter de lancer un autre appel d'offres pour cette seule prestation, ce qui rallongerait les délais, et d'être en mesure de réaliser le plus rapidement possible ces évolutions, le FNP propose de conclure un avenant au contrat actuellement en cours avec le prestataire.

Vu l'article 13 alinéa 11 du décret du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour autoriser la conclusion de conventions pour l'accomplissement des missions du Fonds national de prévention,

Vu l'avis de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 16 décembre 2010, qui propose au conseil d'administration d'accorder au service gestionnaire l'autorisation de rédiger un avenant au contrat actuellement en cours, relatif à la prestation « Hébergement-Evolutions du site Prorisq/BND », prévoyant un coût supplémentaire de 21 528€ pour réaliser, au niveau de l'intégrateur, les évolutions nécessaires permettant d'effectuer les contrôles des données à l'entrée de Prorisq,

Le Conseil d'administration délibère et autorise à 8 voix pour et 4 contre, le service gestionnaire à rédiger un avenant au contrat actuellement en cours, relatif à la prestation « Hébergement-Evolutions du site Prorisq/BND», prévoyant un coût supplémentaire de 21 528€ pour réaliser, au niveau de l'intégrateur, les évolutions nécessaires permettant d'effectuer les contrôles des données à l'entrée de Prorisq.

Bordeaux, le 17 décembre 2010

Le secrétaire administratif du conseil,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Serrié', is written over a faint rectangular stamp or watermark.

Emmanuel Serrié